

LA RENOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

DES QUESTIONS ET DES REPONSES SUITE A LA REUNION DU
MERCREDI 23 AVRIL 2009 AVEC MME LARCHER, INSPECTRICE SBSSA

QUESTIONS DIVERSES

Q : *Les bac pro 2 ans seront-ils reconduits ?*

R : Non, l'arrêté précise que le bac pro 2 ans est abrogé à partir de 2010/2011

Q : *Un élève de CAP pourra-t-il poursuivre en Bac Pro ?*

R : Oui, l'élève titulaire d'un CAP pourra rejoindre la 1^{ère} Pro.

Q : *Comment s'organise l'accompagnement personnalisé ?*

R : Sous formes de soutien, de tutorat, de module....Le chef d'établissement est le seul responsable de la mise en œuvre.

QUESTIONS SUR LA CERTIFICATION INTERMEDIAIRE

Q : *L'obtention de la certification intermédiaire est-elle obligatoire pour obtenir le Bac Pro ?*

R : Non, l'obtention de la certification intermédiaire n'est pas obligatoire pour obtenir le Bac Pro. L'élève qui n'a pas obtenu son diplôme de certification intermédiaire pourra garder le bénéfice des unités obtenus pendant cinq ans.

Q : *Pour les élèves entrés en Bac Pro 3 ans en 2008, faut il faire passer une certification intermédiaire*

R : Non, pas de certification intermédiaire pour ces élèves.

Q : *La P.S.E (Prévention Santé Environnement) sera-t-elle évaluée lors de la certification intermédiaire ?*

R : Non, la Prévention Santé Environnement n'est pas évaluée pour la certification intermédiaire. La seule certification qui sera mise en place est la certification finale pour laquelle certaines évaluations commenceront dès la 1^{ère} Pro.

Q : *Quel diplôme sera mis en place pour la certification intermédiaire ?*

R : selon les cas et les filières, ce sera le CAP ou le BEP. Exemple, pour le Bac Pro esthétique, la certification intermédiaire sera le CAP, mais pour le Bac Pro Hygiène Environnement, la certification sera le BEP MHPE.

QUESTIONS SUR LA CERTIFICATION FINALE DU BAC PRO

Q : *Concrètement tous les examens vont-ils se passer en CCF ?*

R : Non, il y aura des épreuves en CCF et des épreuves ponctuelles pour la certification du bac pro (voir la définition des épreuves pour chaque diplôme)

Q : *Les épreuves de contrôle pour la certification finale du bac Pro commencent-elles cette année ?*

R : oui, cette année. Les professeurs chargés de l'enseignement du domaine professionnel plus particulièrement doivent donc informer les élèves de terminale et leur donner le document officiel à compléter (une feuille par « Période de Formation en Milieu Professionnel »). Ce document n'est pas à remédier par le professeur.
Une grille d'évaluation nationale sera produite.

Q : *Quelle forme prendra l'évaluation de la PSE au Bac Pro ?*

R : Je n'ai pas encore la réglementation définitive. Dès que je l'aurai, je vous en informerai. Néanmoins, cela devient une épreuve. Elle n'est donc pas associée avec d'autres matières.

QUESTIONS SUR LES PFMP

Q : *Combien de semaines de période en entreprise pour les Bac Pro ?*

R : 22 semaines de « Période de Formation en Milieu Professionnel ». 6 semaines de période de formation en milieu professionnel doivent être réalisées de préférence entre la fin de la seconde et la fin du 1^{er} trimestre de la 1^{ère} pro pour permettre la certification intermédiaire